

APPROBATION DE LA DECLARATION DE  
PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE  
DE LA ZAC CHARENTON-BERCY DE  
CHARENTON-LE-PONT (94)

ANNEXE N°1 A LA DÉLIBÉRATION

EN ATTACHE A MON ARRETE EN DATE  
LE 07 DEC. 2023

07 DEC. 2023



## SYNTHÈSE DES MESURES

DOMAINE CONCERNÉ	EFFETS NÉGATIFS	MESURES
<b>MILIEU PHYSIQUE</b>		
CLIMAT	<p>Augmentation des émissions de GES en phase chantier (poids lourds) et en phase d'exploitation (déplacements et chauffage).</p> <p>Peu de vulnérabilité à l'effet d'îlot de chaleur urbaine, mais un possible inconfort thermique lié aux conditions aérodynamiques.</p>	<p>Précautions sur les bâtiments et leur consommation d'énergie : respect de la RT 2012 pour 100% des futurs bâtiments.</p> <p>Aménagements favorables aux transports en commun et modes doux : TCSP, itinéraires cyclables... réduisant les émissions de GES.</p> <p>Préconisations d'aménagement destinées à réduire les effets de courant d'air (principalement création de strates végétales).</p> <p>Palette végétale composée d'espèces résistantes aux fortes chaleurs.</p> <p>50% des toitures végétalisées.</p>
EAUX DE SURFACE ET SOUTERRAINES	<p>Risque de pollution accidentelle dans les eaux de surface (par ruissellement) et les eaux souterraines (par infiltration).</p>	<p>Évitement des terrassements en cas de fortes pluies. Rejets directs interdits.</p> <p>Stockage des produits dangereux dans des zones adaptées. Entretien régulier des engins.</p> <p>Utilisation d'engins conformes aux normes en vigueur.</p> <p>Gestion immédiate des pollutions accidentelles (kit anti-pollution).</p>
	<p>Pas d'effet sur les crues de Seine, mais exposition d'un nombre important de nouveaux résidents au risque d'inondation.</p>	<p>Mesures de prévention pour anticiper la crue.</p> <p>Respect d'une charte quartier résilient (mesures en phase conception, réalisation et gestion de crise) pour favoriser le maintien sur place, l'autonomie en cas de crue et la rapidité du retour à la normale.</p>
TOPOGRAPHIE, SOL ET SOUS-SOL	<p>Remodelage important de la topographie, se rapprochant du TN historique. Mals importants volumes de déblais, avec des sols pour partie pollués.</p>	<p>Gestion des déblais / remblais minimisés et traités autant que possible sur site - Traitement différencié des sols en fonction de leur niveau et nature de pollution.</p>
<b>MILIEU NATUREL</b>		
ESPACE NATURELS, FAUNE ET FLORE, ZONES HUMIDES, NATURA 2000, ZNIEFF	<p>Dérangement de la faune pendant les travaux</p> <p>Dispersion possible d'espèces végétales invasives</p> <p>Dérangement de la faune en phase d'exploitation par l'éclairage artificiel</p>	<p>Mettre en oeuvre un chantier vert pour en réduire les nuisances.</p> <p>Éviter les habitats des espèces protégées, en particulier friches sèches.</p> <p>Adapter les périodes de démarrage de chantier en fonction des périodes de reproduction de la faune (phénologie des espèces).</p> <p>Contrôler les espèces végétales invasives et empêcher leur diffusion.</p> <p>Réduire l'impact de l'éclairage artificiel.</p>
<b>PAYSAGES</b>		
PAYSAGES PROCHES ET LOINTAINS	<p>Création d'une tour de 200 m de hauteur, élément fort dans le paysage métropolitain.</p>	<p>Harmonisation de l'épannelage des futures constructions.</p> <p>Limitation de la hauteur de la tour pour la rendre cohérente avec le paysage métropolitain et son voisinage de grande hauteur, travail sur les matériaux et l'architecture pour une insertion paysagère optimale (insertion dans la ligne d'horizon, transparence...). Stratégie paysagère, trame verte.</p>

DOMAINE CONCERNE	EFFETS NÉGATIFS	MEURES
<b>DÉPLACEMENTS</b>		
DESSERTE ROUTIÈRE	Augmentation du trafic de poids lourds en phase chantier.	Signalisation claire et lisible du chantier. Bilan déblais / remblais pour diminuer les évacuations / apports par camions.
	Augmentation du volume du trafic automobile dans le quartier.	Favoriser les modes alternatifs à la voiture. Créer une voie apaisée. Adaptation des rues voisines et des carrefours.
TRANSPORTS EN COMMUN ET MODES DOUX	Augmentation des besoins en transports en commun	100 % des surfaces de plancher créées situées à moins de 500 m d'un arrêt / station de transport en commun. Accès facilité aux transports en commun lourds existants : métro M8 et M14 et tramway T3A. Valorisation du projet de bus à haut niveau de service (BHNS) qui va traverser la ZAC sur la rue Baron-le-Roy prolongée. Aménagements cyclables et itinéraires piétons rendus confortables et attractifs. Mobilités douces favorisées.
<b>MILIEU URBAIN ET HUMAIN</b>		
DÉMOGRAPHIE, LOGEMENT ET ÉQUIPEMENTS	Augmentation de la population, des besoins en équipements et services.	Création de nouveaux logements, locaux commerciaux et de service sur la ZAC. Création d'équipements scolaires et petite enfance.

## SYNTHÈSE DES MESURES (SUITE)

DOMAINE CONCERNE	EFFETS NÉGATIFS	MESURES
<b>SÉCURITÉ, SALUBRITÉ et SANTÉ</b>		
QUALITÉ DES SOLS	Possibilité de pollutions issues du transit des véhicules de chantier, du stockage de matières nocives (pollution accidentelle)...	Délimitation des emprises de chantier et des aires spécifiques.
	Important volume de déblais à évacuer, dont des matériaux pollués.	Plan de gestion / orientation des sols pollués en fonction du type et de l'importance de la pollution.
QUALITÉ DE L'AIR	Augmentation des rejets polluants dans l'atmosphère liée aux trafics de poids lourds et à l'activité du chantier lui-même.	Utilisation d'engins conformes aux normes en vigueur. Entretien régulier des engins. Limitation de la vitesse des engins.
	Exposition d'un nombre important de nouveaux résidents à une pollution de l'air pré-existante le long des axes à forte circulation.	Mesures diverses pour réduire les pollutions à la source : mise en place d'espaces verts, végétalisation aux différentes strates ; espaces publics, cours, toitures, encouragement aux modes de déplacement doux. Mesures diverses pour améliorer la qualité de l'air intérieur, 100% de ventilation double flux. Engagement sur les matériaux. Implantation des équipements sensibles dans des endroits où la circulation automobile est moins importante (< 1 000 veh./j).
DÉCHETS	Production importante de déchets de chantier, secs (emballages) et humides (bétons). Produits de démolitions.	Objectifs de recyclage maximal des déchets, 80% des déchets recyclés sur le site Escoffier. Mise en place d'une économie circulaire.
	Augmentation de la production et du traitement de déchets.	Dispositifs facilitant la collecte sélective et le tri des déchets.
ENVIRONNEMENT SONORE	Exposition de nouvelles populations à un niveau sonore élevé du fait de la proximité de l'autoroute A4, du boulevard périphérique et des lignes ferroviaires.	Implantation de bâtiments tertiaires entre ces voies et les programmes de logements, jouant un rôle d'écran acoustique.
		Implantation des équipements sensibles dans les secteurs les mieux protégés. Isolation acoustique des constructions répondant aux normes en vigueur.
ENVIRONNEMENT ÉLECTROMAGNÉTIQUE	Exposition trop importante de la future crèche au champ électromagnétique des voies ferrées	Relocalisation de la crèche sur un site moins exposé.
SÛRETÉ PUBLIQUE	L'ouverture du quartier aux flux exogènes augmentera la pression des mésusages, la pression de la voiture (trafic et stationnement) et les actes de délinquance.	Mesures diverses visant à assurer la visibilité et l'accessibilité des espaces publics, et à limiter les possibilités de développement des incivilités et de la délinquance.

	ÉVITER	RÉDUIRE	COMPENSER
<b>Climat</b>		Favoriser les modes alternatifs à la voiture Végétalisation du site, au sol et en toitures Espaces Inondables par forte chaleur Optimisation des conditions aérodynamiques sur site Constructions bas carbone et hautes performances environnementales	
<b>Sols et sous-sols</b>	Pas de surcreusement pour les espaces publics, mais utilisation optimale de la topographie existante	Plan de gestion des sols pollués	
<b>Eau, risque Inondation</b>	Pas de remblai pouvant réduire les aires d'expansion des crues.	Constructions au dessus des PHEC (rez-de-chaussée) Stratégie de prévention et de résilience post-crise en cas d'inondation	Adaptation future du Plan Communal de Sauvegarde
<b>Milieux naturels</b>	Adaptation du projet et de son calendrier pour éviter le dérangement ou la destruction d'espèces protégées	Réduction de l'éclairage artificiel qui dérange la faune Mesures de non-propagation des espèces invasives	
<b>Paysages</b>	Stratégie paysagère améliorant la situation actuelle (plus d'espaces naturels et de biodiversité)	Travail sur l'épannelage des constructions pour une bonne Insertion paysagère du projet Travail architectural et d'insertion visuelle de la tour dans le grand paysage	
<b>Déplacements</b>	Adaptation du projet pour favoriser les modes doux et l'accessibilité aux transports en commun Insertion d'un bus à haut niveau de service	Modification du plan de circulation actuel pour assurer une meilleure régulation des flux et prendre en compte leur augmentation.	
<b>Qualité de l'air</b>	Interdiction des plantes allergènes Implantation des logements et des équipements sensibles dans des secteurs protégés de la pollution	Réduction des pollutions à la source, modes alternatifs à la voiture favorisés Végétalisation du site pour capter les polluants particulaires	
<b>Nuisances sonores</b>	Implantation des logements et des équipements sensibles dans des secteurs protégés du bruit	Réalisation de bâtiments tertiaires faisant écran au bruit pour les programmes de logements - Isolation acoustique de l'ensemble des constructions	
<b>Sécurité/sûreté</b>	Pas d'impasses ou d'espaces publics peu visibles ou peu accessibles dans le projet Prolongement de la rue Baron-le-Roy renforçant l'accessibilité des véhicules de secours		
<b>Chantiers</b>	Adaptation du phasage et du calendrier pour éviter le dérangement de la faune	Adaptation du phasage pour limiter la gêne des riverains Mise en place de démarche "Chantier Vert"	

## RÉCAPITULATIF DE LA DÉMARCHE ÉVITER - RÉDUIRE - COMPENSER

La séquence "éviter, réduire, compenser" (ERC) s'applique à l'ensemble des enjeux environnementaux.

Elle a pour objectif d'établir des mesures visant :

- à éviter les atteintes à l'environnement,
- à réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées,
- si possible, à compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Le respect de l'ordre de cette séquence constitue une condition indispensable et nécessaire pour en permettre l'effectivité et ainsi favoriser l'intégration de l'environnement dans le projet.

Le tableau de la page ci-contre récapitule sommairement les mesures, thème par thème, qui constituent la séquence ERC pour le projet de la ZAC Charenton-Bercy.



## ESTIMATION DES DÉPENSES ET MODALITÉS DE SUIVI DES MESURES ERC

### Évaluation du coût des mesures

La conception du projet de la ZAC Charenton-Bercy a suivi une méthode itérative prenant en compte les effets négatifs du projet afin d'adapter ce projet au fur et à mesure, afin de l'optimiser sur le plan environnemental.

Ce projet comporte donc bon nombre de "mesures d'évitement", qui, intégrées au projet, ont un coût nul.

Les études environnementales (hors maîtrise d'œuvre urbaine) menées sur le projet de la ZAC de Charenton-Bercy s'élevaient à environ 450 000 euros.

Aucune mesure de compensation n'est envisagée.

En l'état actuel des études et de l'avancement du projet, les coûts des mesures sont étroitement imbriqués aux autres coûts du projet et, à ce titre, peuvent difficilement en être dissociés.

### Un suivi global par des outils adaptés

Les modalités générales de mise en œuvre des mesures seront garanties :

- par la mise en œuvre du projet lui-même, auquel elles sont intégrées ;
- par le Programme de Management du Développement Durable (PMDD) mis en place pour le projet de la ZAC Charenton-Bercy. Il s'exercera à chaque étape du projet ;
- par la poursuite de la certification BREEAM communales, qui impose la mise en œuvre d'objectifs transversaux de qualité du projet et qui implique un suivi par un Assesseur BREEAM garant du respect des engagements de la MOA.

Le PMDD se décline en un certain nombre d'actions ou/et performances (variables selon les projets) qui concourront à atteindre les objectifs et orientations en matière d'écologie urbaine, d'aménagement durable et de qualité de vie. Les mesures inscrites à l'étude d'impact y seront inscrites pour un meilleur suivi.

Elles seront définies en amont de l'opération, en sorte de :

- pouvoir faire l'objet de priorisations,
- donner lieu, le cas échéant, à des adaptations administratives qui s'avèreraient indispensables (PLU, etc.),
- figurer dans les cahiers des charges, les DCE et les CCOT,
- renvoyer à des pratiques particulières types "chantiers faibles nuisances",
- préconiser, le cas échéant, l'élaboration et la mise en œuvre de chartes types "éclairage", "énergies", etc.

Une fois établi, le PMDD constitue le fil rouge du projet. A travers les actions attendues, il fera émerger les compétences nécessaires de la maîtrise d'œuvre et des entreprises. Le PMDD est évolutif et non exhaustif. Il pourra faire l'objet, tout au long des phases de conception et de réalisation, d'ajouts ou de révisions dans un objectif d'amélioration, de maîtrise des coûts et d'adaptation aux contraintes techniques de l'opération.

### Le suivi des mesures ERC en phase chantier

En phase chantier, chaque intervenant devra s'engager au travers de la signature d'une charte "chantier faibles nuisances" et devra répondre aux attentes du règlement de chantier faibles nuisances. Celle-ci sera adaptée et intégrera les mesures spécifiques à ce projet.

Dans sa réponse au Dossier de Consultation des Entreprises, chaque entreprise remettra un plan répondant aux prescriptions environnementales. Ce document contiendra notamment le schéma d'organisation de la gestion des déchets (SOGED) et la description de la gestion des autres nuisances. Il devra décrire les procédures, les moyens de contrôle et les actions que l'entreprise mettra en œuvre pour limiter les impacts et réduire les risques de l'activité du chantier sur l'environnement, conformément aux dispositions du présent document.

Un Responsable Environnement Chantier sera nommé. Son rôle sera de sensibiliser le personnel à la prise en compte de l'environnement, veiller à la bonne application des mesures environnementales de chantier, réaliser une analyse des nuisances et des risques potentiels au regard de l'environnement, contrôler de l'extérieur le chantier de maîtrise d'œuvre.

### Modalités de suivi des mesures et Indicateurs de suivi des effets des mesures

Le détail des modalités de suivi des mesures ERC est donné en pages suivantes.

	Orientation	Engagement dans le cadre de l'étude	Action à mener
<b>Milieu Physique</b>			
Confort climatique	Précautions sur les bâtiments et leur consommation d'énergie	100% de bâtiments RT 2012	Insertion de l'engagement dans les fiches de lot
	Réduire la vulnérabilité au dérèglement climatique et à l'effet ICU	La palette végétale sera composée d'espèces résistantes aux fortes chaleurs 50% des toitures végétalisées	Insertion de l'engagement dans le CPAUPE et les fiches de lot
	Préconisations d'aménagement destinées à réduire les effets de courant d'air (principalement création de strates végétales).	Réduire les effets de courants d'air (notamment pas la création de strates végétales)	Simulation aérodynamique sur les lots les plus exposés (Ecoffier, passerelle, Bercy 2)
Eaux de surface et souterraines	En phase chantier : Réduire les risques de pollution des eaux	Evitement des terrassements en cas de fortes pluies. Rejets directs interdits. Stockage des produits dangereux dans des zones adaptées. Entretien régulier des engins. Utilisation d'engins conformes aux normes en vigueur. Gestion immédiate des pollutions accidentelles (kit anti-pollution).	Insertion des engagements dans les marchés de travaux Mise en œuvre des mesures inscrites dans la charte chantier faible nuisance
Risque Inondation	Réduire l'exposition au risque Inondation (mesures de prévention) Rétablir dans les meilleurs délais la fonctionnalité urbaine du quartier (mesures post-crues)	Respect de la charte quartiers résilients Respect de la charte résilience Charenton-Bercy Mise en place d'une stratégie résilience	Réalisation d'une étude résilience avant la procédure de dossier loi sur l'eau afin de définir les mesures les plus adaptées au site Ces mesures seront intégrées aux documents de conception des espaces publics et aux documents contractuels passés avec les promoteurs constructeurs
Topographie sol et sous sol	Améliorer le traitement des sols (notamment pollués) en favorisant une gestion sur site	Gestion des déblais / remblais minimisés et traités autant que possible sur site Traitement différencié des sols en fonction de leur niveau et nature de pollution.	Intégration dans les marchés Mise en œuvre d'un plan de gestion et d'orientation des sols pollués

## MODALITÉS DE SUIVI DES MESURES ERC (SUITE)

	Indicateur d'évaluation	Suivi	Responsable
<b>Milieu Physique</b>			
Confort climatique	% des bâtiments RT 2012	Vérification dans les PC Actualisation du PMDD qui vérifie le taux global	Aménageur
	% de végétalisation des toitures	Vérification dans les PC Actualisation du PMDD qui vérifie le taux global	Aménageur
		Présence de la simulation dans le PC	Aménageur
Eaux de surface et souterraines		Vérification par le REC (Responsable environnement chantier) sur le chantier	Aménageur
Risque Inondation		Vérification des documents de conception et des demandes de permis de construire	Aménageur
Topographie sol et sous sol			Aménageur

Modalités de suivi des mesures ERC : le milieu physique  
Source : Grand Paris Aménagement - Avril 2020

	Orientation	Engagement dans le cadre de l'étude	Action à mener
Milieu Naturel			
Espaces naturels, faune, flore	Limiter les impacts en phase chantier	Mise en place de mesures d'évitement sur les friches sèches Respect de la phénologie des espèces Contrôle des espèces invasives	Mise en place d'un règlement "chantier faible nuisance" Désignation d'un écologue assurant un suivi du Chantier.
	Limiter les impacts en phase exploitation	Contrôle des espaces végétaux invasives Réduction de l'impact de l'éclairage artificiel Mise en place de mesures d'accompagnement	Insérer les mesures dans le projet d'espaces publics, le CPAUPE et les fiches de lots
Paysage	Mesures pour le paysage proche Créer des ouvertures et végétaliser le site	Mise en place d'un épandage des hauteurs du quartier Mise en place d'une stratégie paysagère et d'une trame verte Limiter les émissions lumineuses	Insérer les mesures dans le CPAUPE et l'appliquer dans les fiches de lot
	Mesures pour le paysage métropolitain Limiter l'impact de la Tour et du projet sur le paysage métropolitain	Travail sur les prescriptions pour la Tour pour en faire un élément discret et intemporel	Introduction dans le CPAUPE de prescriptions sur les matériaux, l'intégration du végétal et sur la coffre Insérer des dispositions protectrices dans le PLU

## MODALITÉS DE SUIVI DES MESURES ERC (SUITE)

	Indicateur d'évaluation	Suivi	Responsable
Milieu Naturel			
Espaces naturels, faune, flore		Contrôle par l'écologue	Aménageur
		Vérification du respect des mesures à chaque phase de conception	Aménageur
Paysage		Vérification du respect des mesures à chaque phase de conception	Aménageur
		Vérification du respect des mesures à chaque phase de conception	Aménageur

Modalités de suivi des mesures ERC : le milieu naturel  
Source : Grand Paris Aménagement - Avril 2020

	Orientation	Engagement dans le cadre de l'étude	Action à mener
<b>Déplacements</b>			
<b>Chantier</b>	Limiter les impacts des engins de chantier sur le trafic et les nuisances dans le quartier	Mise en place d'une signalisation claire et lisible du chantier.	Mise en place d'un règlement "chantier faible nuisance" Intégrer la signalisation dans la charte chantier
<b>Desserte routière</b>	Favoriser les déplacements en TC	100 % des surfaces de plancher à moins de 500m d'un arrêt/station de TC	Poursuivre le dialogue avec IDF Mobilités pour la mise en place d'un BHNS sur la rue Baron Leroy Améliorer l'accès la ligne 8 par la transformation de la Passerelle Valmy Améliorer l'accès au T3 et à la ligne 14 par la percée de la rue Baron Leroy sous le périphérique
	Favoriser les mobilités douces	Aménagement cyclables et itinéraires piétons rendus confortables et attractifs	Travailler dans la conception des espaces publics pour favoriser l'implantation de pistes cyclables et les déplacements piétons Travailler dans la conception des immeubles pour l'intégration d'espaces sécurisés de stationnement vélo Travailler à l'installation de services complémentaires pour les mobilités douces (location, réparation, ...)

## MODALITÉS DE SUIVI DES MESURES ERC (SUITE)

	Indicateur d'évaluation	Suivi	Responsable
<b>Déplacements</b>			
<b>Chantier</b>		Vérification du respect par le Coordinateur Interchantier Mise en place d'un moyen de communication avec les habitants Vérification par le REC (Responsable environnement chantier) sur le chantier	Aménageur
<b>Desserte routière</b>	% des surfaces de plancher à moins de 500m d'un arrêt/station de TC	Date prévisionnelle d'amélioration	Aménageur
	% de voirie intégrant une piste cyclable (en ml)	Vérification du respect des mesures à chaque phase de conception	Aménageur

Modalités de suivi des mesures ERC : les déplacements  
Source : Grand Paris Aménagement - Aml 2020

	Orientation	Engagement dans le cadre de l'étude	Action à mener
<b>Sécurité, Salubrité et Santé</b>			
Qualité De l'air	Réduire les émissions à la source en phase chantier	Utilisation d'engins conformes aux normes en vigueur. Entretien régulier des engins. Limitation de la vitesse des engins.	Insérer l'exigence dans les marchés travaux
	Éviter les risques allergènes	Éviter les plantes allergènes	Définir une liste de plantes à éviter Travail avec le paysagiste de ZAC
	Végétaliser l'opération	Favoriser une végétalisation aux différentes strates ; espaces publics, cours, toitures, ...	Insérer des taux de végétalisation dans les fiches de lot et le PMDD
	Localisation des équipements sensibles	Limiter la localisation d'équipements sensibles à proximité d'axes routiers importants (<1000 par jour)	Intégration de cette exigence dans le plan masse
	Conception des bâtiments et choix des matériaux	100% de ventilation double flux Engagement sur les matériaux	Insertion de l'engagement dans le CPAUPE et les fiches de lot
Déchets	En phase Chantier : Limiter la production de déchets de chantier et favoriser le recyclage et la réutilisation	80% des déchets recyclés sur le site Escoffier	Insertion de l'objectif dans les marchés de démolition Mise en place d'une étude sur les déchets de déconstruction sur les autres phases
	En phase d'exploitation : Favoriser la collecte sélective et la mise en place d'une économie circulaire	Multiplier les espaces permettant la collecte sélective : tri dans l'immeuble, composteurs collectifs	Insertion de l'engagement dans le CPAUPE et les fiches de lot
Environnement sonore et vibratoire	Mesures diverses visant à assurer le confort sonore et vibratoire à l'intérieur des constructions et dans les espaces publics et privés extérieurs	Isolation acoustique des constructions répondant aux normes en vigueur	Insertion des attentes dans le CPAUPE et les fiches de lot
Sécurité publique	Assurer la visibilité et l'accessibilité des espaces publics et limiter les possibilités de développement des incivilités et de la délinquance	Intégrer les recommandations aux différents stades de conception des espaces publics et des lots	Transmettre aux concepteur l'étude ESSP

## MODALITÉS DE SUIVI DES MESURES ERC (FIN)

	Indicateur d'évaluation	Suivi	Responsable
<b>Sécurité, Salubrité et Santé</b>			
Qualité De l'air		Vérifications par le REC Relèvements ponctuels et par balises fixes des polluants traceurs (NO <sub>2</sub> , PM10, benzène...)	Aménageur
	% de plantes allergènes	Calcul à chaque phase de conception (AVP, PRO, DCE)	Aménageur
	Coefficient de biotope	Calcul bi-annuel dans le cadre du PMDD	Aménageur
	% d'équipements sensibles à proximité d'axes routiers importants	Vérification du plan masse Mesure de la qualité de l'air autour des équipements post-aménagement (1x par an pendant les 5 premières années)	Aménageur puis Villa
	% de logements avec ventilation double flux % de matériaux ?	Vérification PC	Aménageur
Déchets	% de déchets valorisés	Calcul bi-annuel dans le cadre du PMDD	Aménageur et Promoteur (sur Ecoffier)
		Vérification PC	Aménageur
Environnement sonore et vibratoire	A préciser ultérieurement	Vérification PC	Aménageur
Sécurité publique		Vérifications aux différents stades de conception	Aménageur

Modalités de suivi des mesures ERC : sécurité, salubrité et santé  
Source : Grand Paris Aménagement - Avril 2020

La démarche itérative est appliquée depuis l'origine du projet, puisqu'elle était déjà présente lors de l'élaboration du projet de concours "Invention de Métropole du Grand Paris". Une partie des enjeux environnementaux étaient déjà pris en considération dans le projet : le caractère inondable du site, la nécessité de recréer des liaisons accessibles PMR vers les stations de transports en commun (métro L8 et L14, tramway T3), la nécessité de recréer des liaisons vertes entre la Seine et le bois de Vincennes, aujourd'hui inexistantes..

Par la suite, les études environnementales ont permis de préciser certains éléments du projet :

- le parti général de "remodeler" fortement la topographie du site, à la fois pour mettre les programmes et les voiries au dessus du niveau des PHEC<sup>1</sup> et ainsi assurer les déplacements en cas de crue, mais aussi pour permettre l'accès général des espaces publics aux PMR<sup>2</sup> ;
- l'implantation de tous les équipements techniques susceptibles de générer des pollutions là encore au-dessus des PHEC ;
- l'implantation des programmes de logements familiaux en cœur de quartier, en assurant leur protection vis-à-vis des nuisances des infrastructures routières et ferroviaires par l'interposition de programmes moins vulnérables, principalement de bureaux et de résidences gérées ;
- le choix d'implantation des équipements sensibles (crèche et équipement scolaire) au regard des nuisances pré-existantes diverses, notamment au regard des sources électromagnétiques présentes sur le site, qui ont conduit à réimplanter la crèche.

Ces mesures sont décrites dans l'étude d'impact, essentiellement dans la partie "Solutions de substitution" mais aussi dans la partie "Mesures ERC", toutes les mesures décrites ayant contribué à faire évoluer le projet.

Ce travail itératif a vocation à se poursuivre sur toute la durée de réalisation de la ZAC et à s'appliquer aux programmes de construction eux mêmes.

1 Plus hautes eaux connues  
2 Personnes à mobilité réduite